



Collombey-Muraz, le 07 juin 2018

Courrier A

Monsieur
Thomas Birbaum
Ch. de Chenevière 42
1868 Collombey

Réponse au postulat du 24 mars 2017, "Easyvote : Pour encourager la participation aux votations chez les 18-25 ans", accepté en séance du Conseil général du 19 juin 2017

Traité par : Secrétariat municipal
N/réf. : BUY - mol

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons à votre postulat cité en titre, accepté par le Conseil général le 19 juin 2017 et qui a fait l'objet d'un examen attentif de la part de l'Autorité municipale. Dans ce contexte, en tant que premier signataire, vous trouvez ci-après, dans le délai réglementaire, le rapport produit par le Conseil municipal.

Easyvote est un programme de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) qui se définit comme un centre de compétence politiquement neutre dans le domaine de la participation et de la formation politiques des jeunes. Elle s'est fixée comme objectif d'augmenter la participation des jeunes citoyens au processus politique des jeunes.

Le programme trouve son origine en 2003, avec le lancement par le Parlement des Jeunes de Köniz de l'idée d'une brochure de vote destinée à inciter les jeunes à participer à la vie politique. Il existe sous sa forme actuelle depuis 2012 et sa reprise par la FSPJ.

Plusieurs enquêtes statistiques, commandées par la FSPJ auprès de jeunes âgés de 15 à 25 ans (voir notamment « monitoring politique easyvote 2017, www.easyvote.ch/fr/information/etudes/), ont montré que la raison principale à la non-participation ou la future non-participation des jeunes aux votations ou aux élections reposait sur le fait que le langage utilisé était souvent trop compliqué. Partant de ce constat, le programme easyvote s'est fixé comme objectif « d'expliquer facilement la politique via une brochure de votation neutre ».

De manière résumée, avec le programme easyvote, la FSPJ s'est donné pour but d'augmenter sur le long terme à 40% le taux de participation aux votations et aux élections des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Afin d'atteindre cet objectif, easyvote comporte deux volets : d'une part, il renforce l'intérêt et l'engagement pour la politique en encourageant les discussions ainsi qu'en diffusant des informations au sujet des votations, des élections et de thématiques politiques actuelles ; d'autre part, il réduit les obstacles à la compréhension grâce à l'éducation civique ainsi qu'à des informations simples et neutres pour les votations et les élections. Les brochures

easyvote, les vidéos easyvote ainsi que la plate-forme d'information politique www.easyvote.ch comptent parmi ses offres les plus importantes. En outre, easyvote vise à renforcer les compétences de base acquises par l'éducation civique au degré secondaire Il ainsi que les connaissances liées à des thématiques politiques concrètes et aux objets soumis en votation à l'aide d'easyvote-school. La production des offres easyvote requiert la participation de plus de 150 bénévoles.

Plutôt que de se livrer à de longs palabres non exhaustifs et afin que chaque Conseillère générale et chaque Conseiller général puisse se faire une idée précise de ce que contient une brochure, nous vous proposons de vous rendre sur le site www.easyvote.ch et de consulter ce que le programme a réalisé pour les votations fédérales du 10 juin prochain. Vous pourrez également constater que pour accompagner chaque votation, un film didactique est proposé sur le site.

Vous trouverez également toutes les indications concernant le financement d'easyvote, les sources des textes produits, le processus de choix des arguments pour les textes de publication, les assurances quant à la neutralité des brochures et à l'exactitudes des textes, etc. en suivant le lien www.easyvote.ch/fr/information/production/.

Fin 2017, la Suisse comptait 390 communes abonnées au programme dont 20 en Valais. Dans notre région, Monthey et St-Maurice participent au programme. Leur participation est néanmoins trop récente pour que nous puissions en tirer un premier bilan.

Le 11 septembre 2017, le Secrétaire municipal a rencontré une collaboratrice du programme easyvote. Concrètement, après analyse des documents remis, il ressort de cette rencontre qu'en s'inscrivant au programme easyvote, la commune de Collombey-Muraz contracterait un abonnement pour la production de 4 brochures par année, destinées aux jeunes citoyens de 18 à 25 ans. 3 types d'offres sont disponibles :

- **L'envoi par paquet**, dont le coût de production annuel s'élève à Fr. 3.75 par abonnement, auquel il faut ajouter les frais d'envoi. Cette offre, qui implique que la Commune se charge ensuite de la distribution de la brochure, s'adresse plutôt aux écoles qui souhaiteraient la diffuser auprès de leurs étudiants. Elle semble, de ce fait, moins adaptée que l'une des deux suivantes.
- **L'envoi direct**, dans le cadre duquel la brochure est adressée directement par easyvote aux personnes concernées. Son coût de production, hors taxe, s'élève à Fr. 6.90 par abonnement.
- **L'envoi direct avec lettre d'accompagnement**, qui est une sorte d'offre « premium », dont le coût de production, hors taxe, s'élève à Fr. 8.30 par abonnement. Dans le cadre de cette offre, l'envoi de la brochure par easyvote aux personnes concernées s'accompagne d'une lettre personnalisée à l'intention du destinataire.

La Commune de Collombey-Muraz compte environ 750 citoyens âgés de 18 à 25 ans.

Ainsi, le coût annuel hors taxe, pour la production annuelle de 4 brochures destinées et adressées aux citoyens âgés de 18 à 25 s'élèverait à :

- **Envoi direct :** Fr. 5'175.-
- **Envoi direct avec lettre d'accompagnement :** Fr. 6'225.-

Les résultats en termes d'efficacité du programme easyvote sont encore peu documentés, en raison de sa jeunesse. D'ailleurs, aux dires d'une des collaboratrices du programme, que le Secrétaire municipal a rencontrée fin 2017, ceux-ci devraient être examinés sur le moyen terme. Néanmoins, les premières tendances réalisées, notamment dans le cadre d'une récente enquête menée au Tessin, sont encourageantes.

D'une manière générale, le Conseil municipal considère que la participation des citoyens, notamment les plus jeunes, aux votations et aux élections sont fondamentales dans notre Etat de droit, dans lequel la démocratie directe fait office de pilier. C'est pourquoi, après examen, au vu des premiers résultats encourageants constatés et du prix annuel estimé qui peut être qualifié de raisonnable, le Conseil municipal n'est pas opposé à l'introduction du programme easyvote dans la commune de Collombey-Muraz.

Le montant correspondant à l'offre envoi direct avec lettre d'accompagnement sera donc introduit dans le cadre du budget 2019. Il appartiendra en définitif au Législatif de le valider ou de l'amender. Si ce montant est confirmé, le Conseil municipal procédera à un premier bilan au terme de la présente législature, en espérant que déjà à la fin 2020, un constat positif aura pu être tiré.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Yannick Buttet
Président

Laurent Monnet
Secrétaire municipal

Copie : Monsieur Côme Vuille, Président du Conseil général